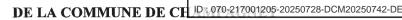
DELIBERATION DU CONSE

Envoyé en préfecture le 29/07/2025 Reçu en préfecture le 29/07/2025

Publié le







Séance du 28 juillet 2025

Nombre de membres en exercice : 26 Date de la convocation : 22 juillet 2025

Date d'affichage: 06 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents: Mmes et MM. M. JACOBERGER - B. PY - T. SEGUIN - G. BRIOT adjoints - F. LUPFER - S. COLLILIEUX- C. HOTTINGER - R. KIFFER - Y. TESTON - P. PARISOT- C. LAMBOLEY - V. TRARI-MEDJAOUI - T. SCHLUMBERGER - B. GRANDJEAN - O. HOUILLON -M. FAIVRE - A. IPPONICH

Pouvoirs: S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER - G. SALVI donne pouvoir à O. HOUILLON - M. BONNET donne pouvoir à MC. FAIVRE-S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT -M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH

Absent excusé: D. RANOUX

Absents: C. AMAROT-HOUSSARD - P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/07/42

Approbation du PV du 05 mai 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'unanimité le procès-verbal du 05 mai 2025.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire. Marie-Claire FAIVRE